Notes de contrôle Mise à l'enquête



CAMAC : 235479 N° Enq. : 7967

Projet : Transformation d'un bâtiment existant, changement des vitrages, création d'une terrasse sur le toit

M.O.: Bettinelli Olivier, 14 Chemin du Léman 1260 Nyon

M.O Detunem				lemin du Leman 1200 Nyon
Points vérifiés	Š	à corriger	à justifier	Remarques
alt./Station météo	- -	יים	ימ	Sans objet (preuve ponctuelle)
Cat. D'ouvrage	x			Habitat individuel
Type projet	x			Transformation et Agrandissement (Nouvelle SRE < à 20% de la SRE existante)
Long. Ponts therm.	-			Sans objet (preuve ponctuelle)
Régulation	-			Sans objet (preuve ponctuelle)
T° dép. chauffage max	-			Sans objet (preuve ponctuelle)
Limite SIA	-			
SRE	х			Ok, calcul tranmis
Surfaces façades	-			Sans objet (preuve ponctuelle)
Part vitrée	-			Sans objet (preuve ponctuelle)
Part ombrée	-			Sans objet (preuve ponctuelle)
Orientations	-			Sans objet (preuve ponctuelle)
Surface toit	-			Sans objet (preuve ponctuelle)
Surface plancher	-			Sans objet (preuve ponctuelle)
Chauffage sol	-			
facteurs réduction b	-			Sans objet (preuve ponctuelle)
Types ponts th.	х			Ok check-list des ponts themiques transmise - procédure simplifiée acceptée
Valeurs Ψ / χ ponts th	-			
Capacité thermique	-			Sans objet (preuve ponctuelle)
Débit therm. actif	-			Sans objet (preuve ponctuelle)
Val. U toit	х			Ok, Valeur U = 0.107 W/m².K
Val. U murs	x			Ok, Valeur U = 0.107 W/m ² .K
Val. U Fenêtres	х			Ok, valeur Uw à respecter = 1.30 W/m².K
EN-VD	х			Ok
				Les murs, la toiture et les fenêtres nouvellement créés / isolés / remplacées sont à
				considérer comme des nouveaux éléments. Les calculs des valeurs U respectent les
EN-VD-2a	x			exigences des nouveaux éléments (Système de chauffage : Pompe à chaleur selon
				Demande de permis) Aucune correction n'est demandée
				Ok valeur des travaux < 50% de la valeur ECA.
				Ok, La nouvelle SRE représente moins de 20 % de la SRE existante.
EN-VD-3	х			Le formulaire EN-VD-03 n'est pas demandé
EN-VD-4	x			COMPETENCES CANTONALES / pas de ventilation
EN-VD-5	x			COMPETENCES CANTONALES / pas de froid
EN-VD-72				Ok, La nouvelle SRE représente moins de 20 % de la SRE existante.
Pamarausa gánáralas :	Х			Le formulaire EN-VD-72 n'est pas demandé

Remarques générales :

Dossier relativement complet et globalement bien exécuté, celui-ci répond aux exigences de la loi sur l'énergie, raison pour laquelle nous vous le retournons avec un préavis favorable à l'établissement du permis de construire sous réserve de validation des exigences cantonnales par le canton.

Réserves :

D	. 11 /		
I INCCIAT CONTORMA 2 I2 INI C	ıır ı'a	naraia	10.7
Dossier conforme à la loi s	uiic	HUCKUR	IC :
_			
oui.	.,	1000	(sous reserves ci-dessus)
OHI	L X	111()()	II SOUS TESEIVES CI-DESSUS
Oui	^	11011	(0000 1000) 100 01 000000

Leslie Bornand et Kirsi Jacot, le 21.10.2024

Légende : remarque générique / douteux mais ne remet pas en cause le respect de la loi sur l'énergie / à corriger ou justifier / corrigé ou justifié après complément



EN-VD-2a

Justificatif énergétique Isolation Performances ponctuelles

Objet de compétence communale

commune : 1260 Nyon			ı	N° parcelle : 515
bjet : Transformation immeuble en villa : Chemin du Lén	nan 14, 12	60 Nyon		
D. C. Clarica and Since				
Protections solaires				
Extérieures (Volets, stores)				
☐ Intérieures ☐ Pas de protection, motif et c	alcul de l	a valeur d	18	
Pas de protection, motif et c	alcui uc i	a valcai g	·	
Refroidissement X non				
oui → Fournir formulaire EN	N-VD-5			
_				
Eléments d'enveloppe et exigences pour bât	iments	neufs		
(y compris extensions et nouveaux volumes chauffés)				
Catégorie d'ouvrage:				
Agent énergétique pour le chauffage :				
Le justificatif des ponts thermiques répond aux exigences	i			
Eléments contre l'extérieur ou enterrés à moins		1		.,,
de 2 m	N° ②	Valeur U W/n		Valeurs U limites W/m²K
Toit/plafond				0
Murs, sols				0
Murs, sols				0
Elément enveloppe				0
Elément enveloppe				0
Portes				0
Portes				0
1 01100		U _{vitrage}	U _{fenêtre}	
Fenêtres et portes-fenêtres				0
Fenêtres et portes-fenêtres				0
Fenêtres et portes-fenêtres				0
Eléments contre locaux non chauffés ou enterrés à		Τ	. ,.	V-1
plus de 2 m	N° ②	Valeur U W/n	calculée n²K	Valeurs U limites W/m²K
Elément enveloppe				0
Elément enveloppe				0
Elément enveloppe				0
Elément enveloppe				0
Portes				0
I OIGO		U _{vitrage}	U _{fenêtre}	
Fenêtres et portes-fenêtres	1			0

Caissons de store Caissons de store



EN-VD-2a

Justificatif énergétique Isolation Performances ponctuelles

Objet de compétence communale

Eléments d'enveloppe et exigences pour bâtiments existants

Ponts thermiques à traiter sauf si c'est disproportionné				
Eléments contre l'extérieur ou enterrés à moins de 2 m	N° ②	Valeur U W/n		Valeurs U limites W/m²K
	1	0.	11	0.25
Elément enveloppe	2	0.		0.25
Toit/plafond		Ŭ.		0
Elément enveloppe Elément enveloppe	+			0
Elément enveloppe				0
				1.3
Portes	1			1.3
Portes		U _{vitrage}	U _{fenêtre}	
Fenêtres et portes-fenêtres	3	1	1.3	1.3
Fenêtres et portes-fenêtres				1.3
Fenêtres et portes-fenêtres				1.3
Cherica et portes fondres				
Eléments contre locaux non chauffés ou enterrés à olus de 2 m	N° ②	Valeur U W/n		Valeurs limites W/m2K
Elément enveloppe				0
Elément enveloppe				0
Elément enveloppe				0
Elément enveloppe				0
Portes				1.6
		U _{vitrage}	U _{fenêtre}	
Fenêtres et portes-fenêtres				1.6
Fenêtres et portes-fenêtres				1.6
				0.5
Caissons de store				0.5
Caissons de store	- V			0.0
Respect des exigences Valeurs U respectées par tous les éléments concernés	non, dem			écessaire, voir fo c calcul de la pe
Estimation totale des travaux CFC 2 (hors extensions) : 37000 (coût des travaux CFC 2 TTC, y compris honoraires) Valeur ECA selon contrat d'assurance :	00	(C	:HF) :HF)	
Valeur ECA selon contrat d'assurance .				



EN-VD-2a

Justificatif énergétique Isolation Performances ponctuelles

Documentation (→ joindre les plans)

Les plans et coupes à échelle réduite (A4 ou A3) doivent montrer les étages chauffés et les éléments d'enveloppe y relatifs. En cas de transformation ou de changement d'affectation, ces renseignements ne sont à fournir que pour les zones concernées, mais la documentation remise doit permettre de déterminer ce qui est concerné et ce qui ne l'est pas.

Justificatif des valeurs U (→ joindre calculs et documentation)

Tous les calculs des valeurs U sont à annexer. A cet effet, les documents suivants peuvent être utilisés:

- Eléments d'un catalogue de construction ou de fournisseur, avec mention du coefficient de conductivité thermique de l'isolant et de son épaisseur
- Calcul de la valeur U de l'élément
- Fenêtre selon cahier technique
- ① Toujours admises, sauf en présence de façades rideaux ou en cas d'utilisation de vitrages avec film de protection solaire dont le taux de transmission d'énergie globale est inférieur à 0,3.
- ② Correspond aux numéros d'éléments d'enveloppe à mentionner sur les plans annexés.
- 3 Le justificatif des ponts thermiques selon SIA 380/1, édition 2009, chiffre 2.2.3.4 n'est pas exigé lorsque les éléments d'enveloppe Plans opaques respectent les performances ponctuelles renforcées.
- 4 Selon exigences de SIA 380/1, édition 2009

Explications/motifs de non conformité et demande de dérogation

Remarque du contrôleur :

Les éléments indiqués sont nouvellement créés / isolés / remplacés. Ils sont à considérer comme des nouveaux éléments. Les calculs des valeurs U respectent les exigences des nouveaux éléments (Système de chauffage : Pompe à chaleur selon Demande de permis).

Ok, Formulaire validé sans demande de mise à jour.

Annexes obligatoires

- Plans (1:100) avec désignation des éléments
- Liste et composition des éléments d'enveloppe, calculs des valeurs U
- Check-list des ponts thermiques

Autre:

Signatures

Nom et adresse, ou tampon de l'entreprise

Responsable, tél. :

Adresse mail:

Lieu, date, signature

Justificatif établi par :

DS Ingenieurs

Rte de Suisse 97, 1290 Versoix

W

Francisco de Sousa, 078 801 03 10

info@dsingenieurs.ch

A REMPLIR PAR LA COMMUNE

Le justificatif est certifié complet et correct

"; PLANAIR

Planair SA Crêt 108a,

2314 La Sagne

Le 21.10.2024



Justificatif des mesures énergétiques

Pour bâtiments à construire/agrandissement et transformations/ changement d'affectation





	Commune: 1260 Nyon			Parcelle	: 5152	
	Projet/Objet :Transformation immeuble en villa : Chemin du Lé	éman 14, 12	260 Nyor	1		
	Nature des travaux : Bâtiment à construire 1) Construction nouvelle Agrandissement 2)		☐ Cha	nsformation 3) ngement d'affec		
				s-sol sans modi		
	☐ Surélévation			me construit	lication	du
	Aménagement d'un rural	áa l		ovation de l'env	elonne	
	☐ Murs et dalles intérieurs évacue	55	ZI INCH	Ovacion do rom	o.oppo	
	Nom : Oliviero Bottinelli Nom : Jonatha	ın Germain		Nom :	Francis	co de Sousa
ge	Adresse : Chemin du Léman 14 Adresse : Route d	les Jeunes	35 큐	Adresse:	Rte de	Suisse 97
Maître de l'ouvrage	NPA. Lieu: 1260 Nyon NPA, Lieu: 1227, C		Responsable du	ergéti		
re de l	NPA, Lieu : 1260 Nyon	arouge	nodse	NPA, Lieu :	1290, V	/ersoix
Aaît	e-mail : STMO@imaginecapital.com.sg e-mail : Jonathan germain	@geneve-architectes.ch		e-mail :	info@ds	ingenieurs.ch
-	Téléphone : 079 827 65 41 Téléphorfe : 079 519	82 96		Téléphone :	078 801	1 03 10
	Signature Signature			Signature :		12.
				/	XX.	
		le resp	plir par onsable orojet étique	A remplir pa responsat communa	ole	Objet de compétence
ŀ		Néces	saire 8)	Annexé ⁶	9)	
	Eléments du justificatif de projet Formulaire	oui	non	oui	non	
	Part minimale d'énergie renouvelable Justificatif : « Part minimale d'énergie renouvelable »		X	☐ EN-VD-72		Communale
	Enveloppe du bâtiment Justificatif: « Isolation - Performances ponctuelles » Justificatif: « Isolation - Performance globale »	× □	X	☐ EN-VD-2a ☐ EN-VD-2b	00	Communale
	Installations de chauffage et de production d'eau chaude Justificatif : « Chauffage et eau chaude sanitaire »		X	☐ EN-VD-3		Communale
	Installations de ventilation Justificatif: « Installations de ventilation »		×	☐ EN-VD-4		Cantonale
	Installations de refroidissement et/ou humidification confort et process Justificatif: « Refroidissement / humidification »		X	☐ EN-VD-5		Cantonale

	le respo	plir par onsable orojet étique	A remplir par responsabl communal	Objet de compétence	
	Néces	saire 8)	Annexé ⁹⁾		
Eléments du justificatif de projet		non	oui	non	n n
Installations et bâtiments spéciaux Justificatif: « Locaux frigorifiques » Justificatif: « Serres artisanales ou agricoles» Justificatif: « Halles gonflables» Justificatif: « Installation de production d'électricité » Justificatif: « Chauffage de plein air» Justificatif: « Piscines, jacuzzis et spa chauffés» Justificatif: « Eclairage» Justificatif: « Ventilation/climatisation » Justificatif: « Nouveaux sites de consommation pour les Grands Consommateurs »	000000000	X X X X X X	☐ EN-6 ☐ EN-7 ☐ EN-8 ☐ EN-9 ☐ EN-VD-10 ☐ EN-VD-11 ☐ EN-12 ☐ EN-13 ☐ EN-VD-15	000000000	Communale Cantonale Cantonale Cantonale Communale Communale Communale Communale Communale
Demande de dérogation					Cantonale

Engagement : La construction sera réalisée conformément aux informations se trouvant dans les justificatifs ci-dessus.

¹⁾ à 9) Voir note en page 4

Remarques et explications

Abréviations, sources :

LVLEne Loi cantonale sur l'énergie du 16 mai 2006, révisée le 1^{er} juillet 2014

Aides à l'application :

EN-X www.endk.ch
EN-VD-72 www.vd.ch/energie

EN-VD-72 Justificatif: « Part minimale d'énergie renouvelable »

Les bâtiments à construire et les extensions de bâtiments existant (surélévations, annexes, etc.) doivent respecter les critères suivants :

Chauffage:

Les besoins de chaleur à atteindre varient en fonction du mode de production de chaleur :

- si celui-ci est totalement ou partiellement renouvelable, les besoins de chaleur à atteindre sont identiques à ceux de la norme SIA 380/1, édition 2009 (Qh< 100% Qh,li ou valeurs U< 100% Uli);
- si celui-ci est du gaz naturel, les besoins de chaleur à atteindre sont 20% inférieurs à ceux de la norme SIA 380/1, édition 2009 (Qh< 80% Qh,li ou valeurs U< 80% Uli);
- si celui-ci est du mazout ou du charbon, les besoins de chaleur à atteindre sont 40% inférieurs à ceux de la norme SIA 380/1, édition 2009 (Qh< 60% Qh,li ou valeurs U< 60% Uli)

Les chaudières bi-combustibles doivent respecter les exigences pour le vecteur fossile. Une nouvelle production de chaleur par un chauffage électrique direct n'est pas autorisée (article 30a de la loi sur l'énergie).

Eau chaude:

La production d'eau chaude sanitaire, dans des conditions normales d'utilisation, doit être couverte pour au moins 30% par l'une des sources d'énergie suivantes :

- des capteurs solaires ;
- un réseau de chauffage à distance alimenté majoritairement par des énergies renouvelables ou des rejets de chaleur;
- du bois, à condition que la puissance nominale de la chaudière excède 70 kW, hors des zones soumises à immissions excessives.

Electricité:

Les besoins d'électricité, dans des conditions normales d'utilisation, doivent être couverts pour au moins 20% par une source renouvelable.

Refroidissement et/ou humidification:

La consommation d'électricité pour alimenter une nouvelle installation de confort, pour des besoins de refroidissement et/ou d'humidification, respectivement de déshumidification, doit être couverte au moins pour moitié par une énergie renouvelable ou, la nouvelle installation doit être alimentée à 100% par une source renouvelable (eaux de surface, eau de la nappe phréatique, etc.)

EN-VD-2a Justificatif: « Isolation - Performances ponctuelles »

Selon la norme SIA 380/1 «Energie thermique dans le bâtiment», édition 2009.

Pour les nouvelles constructions, le justificatif doit être apporté pour tous les éléments formant une enveloppe complètement fermée autour des zones chauffées ou refroidies. Lors de transformations ou de changements d'affectation, le justificatif ne concerne que les éléments touchés par ces travaux.

Les conditions de justification par cette méthode sont celles fixées par la norme, à savoir qu'elle est toujours admise, sauf dans le cas de façades rideaux ou lorsque les vitrages ont un taux de transmission d'énergie globale inférieur à 0,3.

EN-VD-2b Justificatif: « Isolation - Performance globale »

Selon la norme SIA 380/1 «Energie thermique dans le bâtiment», édition 2009.

Pour les nouvelles constructions, le besoin de chaleur doit être justifié pour l'ensemble des zones chauffées ou refroidies. Lors de transformations ou de changements d'affectation, la performance globale doit concerner au minimum tous les locaux ayant des éléments touchés par la transformation ou le changement d'affectation.

Stations climatiques:

- Payerne si altitude < 800 m;
- La Chaux-de-Fonds si altitude >800 m et dans l'Arc jurassien ;
- Adelboden si altitude >800 m et dans les Préalpes.

voir:

LVLEne, art. 28a LVLEne, art. 28b LVLEne, art. 30b Aide EN-VD-72

LVLEne, art. 28 Aide EN-2

LVLEne, art. 28 Aide EN-2

EN-VD-3	Justificatif: « Chauffage et eau chaude sanitaire » Le justificatif doit être apporté pour tout élément nouveau, transformé ou remplacé.	LVLEne, art. 28
EN-VD-4	Justificatif: « Installations de ventilation » Le justificatif doit être apporté pour tout élément nouveau ou remplacé assurant le soufflage, la reprise et/ou le traitement de l'air.	LVLEne, art. 28 Aide EN-4
EN-VD-5	Justificatif: « Refroidissement / humidification » Le justificatif doit être apporté pour tout élément nouveau ou remplacé assurant le refroidissement, l'humidification et/ou la déshumidification des locaux.	LVLEne, art. 28 Aide EN-5
EN-VD 6/7/8	Justificatif « Locaux frigorifiques/Serres artisanales ou agricoles/Halles gonflables » Le justificatif doit être apporté pour tous les nouveaux éléments et pour toutes les parties d'installation concernées par une transformation. Pour locaux frigorifiques: les renseignements concernant les éventuels rejets de chaleur de l'installation de production de froid sont à mentionner avec les installations de chauffage (voir EN-3).	LVLEne, art. 28 Aide EN-6 Aide EN-7 Aide EN-8
EN-VD-9	Justificatif: « Installation de production d'électricité » Le justificatif doit être apporté pour tous les nouveaux éléments et pour toutes les parties d'installation concernées par une transformation d'installation de production d'électricité utilisant des combustibles fossiles.	LVLEne, art. 18 Aide EN-9
EN-VD- 10/11	Justificatif « Chauffage de plein air» / « Piscines et jacuzzis extérieurs chauffés » Le justificatif doit être apporté pour tous les éléments d'installation nouveaux, remplacés ou concernés par une transformation, ainsi que lors du remplacement du générateur de chaleur.	LVLEne, art. 28 Aide EN-10
EN-12/13	Justificatif: « Eclairage» / « Ventilation/climatisation » Selon la norme SIA 380/4 « L'énergie électrique dans le bâtiment », édition 2006. Habitat excepté, le justificatif doit être apporté pour tout bâtiment à construire, transformation ou changement d'affectation dont la surface de référence énergétique dépasse 1'000 m².	LVLEne, art. 28 Aide EN-12 Aide EN-13
EN-VD-15	Justificatif « Nouveaux sites de consommation pour les Grands Consommateurs » Le justificatif doit être apporté pour les nouveaux sites. Il doit comporter une étude analysant plusieurs variantes favorisant l'efficacité énergétique et la part d'énergie renouvelable.	LVLEne, art. 28c LVLEne, art. 28d

Notes relatives aux pages 1 et 2 du formulaire

1) Bâtiments à construire : Toutes les nouvelles constructions destinées à être chauffées de manière active sont soumises à la loi

sur l'énergie.

2) Agrandissement : En cas de surélévation du bâtiment de constructions annexes ou de transformations conséquentes pouvant s'apparenter à une nouvelle construction, notamment lorsque les murs intérieurs et les dalles sont évacués, les exigences s'appliquant aux nouvelles constructions sont à respecter.

3) Transformation : Le file de la construction d

Transformation : Un élément de construction ou des parties de bâtiments, notamment son enveloppe, sont dits « touché par les transformations » si des travaux plus importants qu'un simple rafraîchissement ou des réparations mineures sont entrepris. Sont notamment considérés comme « touché par les transformations » : Une nouvelle couverture de toiture ou sa rénovation ; La rénovation de façades (excepté des rénovations mineures ou de simple rafraîchissement de peinture) ; Le remplacement des

4) Changement d'affectation : Du point de vue énergétique, un élément de construction ou partie de bâtiment sont considérés comme touchés par un changement d'affectation dès lors que leur température intérieure, définie pour des conditions normales d'utilisation, est modifiée.
5) Com : Objet de compétence communale.

6) Cant : Objet de compétence cantonale.

7) Le justificatif fait partie intégrante de la demande de permis, et son contrôle est du ressort de l'autorité d'octroi du permis de construire. Cette dernière ne peut délivrer un permis que lorsqu'elle a validé le justificatif.

8) Nécessaire : Pour cette demande, le formulaire doit-il être rempli ?

9) Annexé : Le formulaire nécessaire rempli est-il annexé ?



EN-VD-2a

Justificatif énergétique Isolation Performances ponctuelles

Objet de compétence communale

commune:	1260 Nyon	260 Nyon N						
bjet :	Transformation immeuble en villa : Chemin du Léman 14, 1260 Nyon							
	ons solaires S	Extérieures (Volets, stores)IntérieuresPas de protection, motif et ca	alcul de la	a valeur g	3			
Refroidisse	ement D	্র non] oui → Fournir formulaire EN	I-VD-5					
y compris	extensions et no	e et exigences pour bât ouveaux volumes chauffés)						
Agent éner pour le cha _e justificat	uffage :	miques répond aux exigences						
Eléments de 2 m	contre l'extérie	ur ou enterrés à moins	N° ②	Valeur U W/n		Valeurs U limites W/m²K		
Foit/plafon	d					0		
Murs, sols						0		
Murs, sols						0		
lément en	veloppe					0		
lément en	veloppe					0		
Portes						0		
ortes						0		
				U _{vitrage}	U _{fenêtre}			
enêtres e	et portes-fenêtre	8				0		
-enêtres e	et portes-fenêtre	5				0		
<mark>Fenêtres e</mark>	et portes-fenêtre	S				0		
Eléments plus de 2 r		non chauffés ou enterrés à	N° ②	Valeur U W/n	calculée n²K	Valeurs U limites W/m²K		
Elément en			(Z)			0		
Elément en Elément en						0		
Elément en Elément en						0		
Elément en Elément en						0		
	veloppe					0		
Portes				U _{vitrage}	U _{fenêtre}			
Fenêtres e	et portes-fenêtre	S				0		
	et portes-fenêtre					0		

Caissons de store Caissons de store 0



EN-VD-2a

Justificatif énergétique Isolation Performances ponctuelles

Objet de compétence communale

Eléments d'enveloppe et exigences pour bâtiments existants

Catégorie d'ouvrage: II = habitat individuel				•
Valeurs pour bâtiments existants: (Qh < 125 % Qh,li pour rénovation et r	minimes tr	ansforma	ntions de b	âtiments existants]
Ponts thermiques à traiter sauf si c'est disproportionné				
Eléments contre l'extérieur ou enterrés à moins de 2 m	N° ②	Valeur U W/m		Valeurs U limites W/m²K
Elément enveloppe	1	0.1	11	0.25
Toit/plafond	2	0.1	11	0.25
Elément enveloppe				0 300
Elément enveloppe				0
Elément enveloppe				0
Portes				1.3
Portes				1.3
		U _{vitrage}	U _{fenêtre}	
Fenêtres et portes-fenêtres	3	1	1.3	1.3
Fenêtres et portes-fenêtres				1.3
Fenêtres et portes-fenêtres				1.3
Eléments contre locaux non chauffés ou enterrés à				
plus de 2 m	N° ②	Valeur U calculée W/m2K		Valeurs limites W/m2K
Elément enveloppe				0
Elément enveloppe				0
Elément enveloppe				0
Elément enveloppe				0
Portes				1.6
		U _{vitrage}	U _{fenêtre}	
Fenêtres et portes-fenêtres				1.6
Fenêtres et portes-fenêtres				1.6
Caissons de store				0.5
Caissons de store				0.5
Respect des exigences Valeurs U respectées par tous les éléments concernés :		ınde déro		écessaire, voir form. EN-2b) c calcul de la performance
Estimation totale des travaux CFC 2 (hors extensions): 370000 (coût des travaux CFC 2 TTC, y compris honoraires))	(C	HF)	
Valeur ECA selon contrat d'assurance :	1800	0000 (C	HF)	
Coût des travaux < 50% de la valeur ECA → X oui				
non : rénovation	n lourde (ju	stification	de l'enser	mble de l'enveloppe thermiqu



EN-VD-2a

Justificatif énergétique Isolation Performances ponctuelles

Documentation (→ joindre les plans)

Les plans et coupes à échelle réduite (A4 ou A3) doivent montrer les étages chauffés et les éléments d'enveloppe y relatifs. En cas de transformation ou de changement d'affectation, ces renseignements ne sont à fournir que pour les zones concernées, mais la documentation remise doit permettre de déterminer ce qui est concerné et ce qui ne l'est pas.

Justificatif des valeurs U (→ joindre calculs et documentation)

Tous les calculs des valeurs U sont à annexer. A cet effet, les documents suivants peuvent être utilisés:

- Eléments d'un catalogue de construction ou de fournisseur, avec mention du coefficient de conductivité thermique de l'isolant et de son épaisseur
- Calcul de la valeur U de l'élément
- Fenêtre selon cahier technique
- ① Toujours admises, sauf en présence de façades rideaux ou en cas d'utilisation de vitrages avec film de protection solaire dont le taux de transmission d'énergie globale est inférieur à 0,3.
- ② Correspond aux numéros d'éléments d'enveloppe à mentionner sur les plans annexés.
- ③ Le justificatif des ponts thermiques selon SIA 380/1, édition 2009, chiffre 2.2.3.4 n'est pas exigé lorsque les éléments d'enveloppe Plans opaques respectent les performances ponctuelles renforcées.
- 4 Selon exigences de SIA 380/1, édition 2009

Check-list des ponts thermiques

Explications/motifs de non conformité et	demande de dérogation
Annexes obligatoires - Plans (1:100) avec désignation des éléments - Liste et composition des éléments d'enveloppe, calculs des valeurs U	Autre:

Signatures		·
Nom et adresse, ou tampon de l'entreprise	Justificatif établi par : DS Ingenieurs Rte de Suisse 97, 1290 Versoix	A REMPLIR PAR LA COMMUNE Le justificatif est certifié complet et correct
Responsable, tél. : Adresse mail :	Francisco de Sousa, 078 801 03 10 info@dsingenieurs.ch	
Lieu, date, signature :		



Justificatif énergétique **Check-list des ponts thermiques**

Commune/objet

Transformation immeuble en villa : Chemin du Léman 14, 1260 Nyon

1260 Nyon (Description et adresse)

Auteur du projet (Nom et adresse)

Francisco de sousa Rte de suisse 97 1290 Versoix

Lieu, date, signature

Versoix, le 17.07.2024

Justificatif des ponts thermiques pour: (cocher la procédure adoptée)

Performances ponctuelles

× procédure simplifiée applicable pour bâtiments isolés selon dessin ci-dessous

tous les ponts thermiques sont cochés dans la vue d'ensemble et dans les procédure normale

pages de détails (4 à 13) et respectent les valeurs limites (si non → appliquer la

performance globale ou modifier le principe de construction).

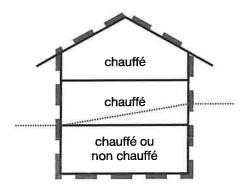
tous les ponts thermiques sont cochés dans la vue d'ensemble et dans les ☐ Performance globale

pages de détails, et pris en compte dans le calcul de la performance globale.

Procédure simplifiée en cas de performances ponctuelles pour habitat individuel

Placer l'enveloppe thermique du bâtiment de manière optimale permet de simplifier grandement le justificatif des ponts thermiques. Lorsque tous les éléments composant l'enveloppe thermique sont très bien isolés (valeurs U égales ou meilleures que les valeurs limites mentionnées dans le tableau 2b de la la norme SIA 380/1, édition 2009), le justificatif des ponts thermiques n'est pas exigé!

Sous-sol (chauffé ou non chauffé) à l'intérieur de l'enveloppe thermique du bâtiment



Lorsque tout le sous-sol est inclus dans l'enveloppe thermique du bâtiment, que l'isolation des parois et du toit est ininterrompue et que les fenêtres sont positionnées contre l'arrête de l'isolation (voir détail), le justificatif des ponts thermiques est considéré comme établi.

Seule cette page doit alors être présentée.

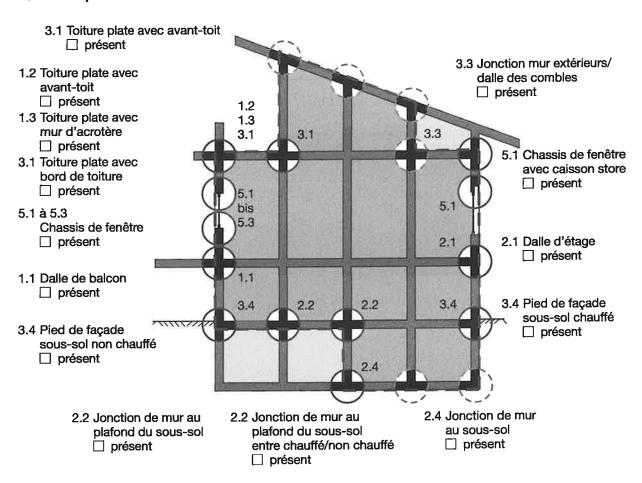
Détail appui de fenêtre:



Cette check-list présente l'état actuel des connaissances sur l'application des valeurs limites pour les ponts thermiques selon la norme SIA 380/1, édition 2009. Elle est constamment complétée. A la différence d'un formulaire «conventionnel», cette check-list contient également des explications et des indications générales. Par conséquent, un justificatif des ponts thermiques ne doit contenir que les pages affichant les détails des ponts thermiques retenus dans la vue d'ensemble (page 2).

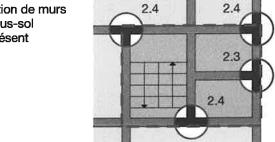
Vue d'ensemble «Ponts thermiques»

Vue en coupe



Vue en plan

2.4 Jonction de murs au sous-sol présent



- 2.4 Jonction de murs au sous-sol
 - □ présent
- 2.3 Jonction de murs intérieurs avec murs extérieurs
 - □ présent
- 2.4 Jonction de murs au sous-sol
 - □ présent

Légende:

Enveloppe thermique du bâtiment



Détail du raccord avec indications supplémentaires



Négligeable en cas d'exécution courante

Check-list des ponts thermiques, version 7.0

Cette check-list contient des valeurs de calcul simplifiées pour les maisons d'habitation correspondant au style de construction pratiqué couramment. Certains détails ne se trouvent pas dans le «Catalogue des ponts thermiques» de l'Office fédéral de l'énergie (OFEN, téléchargeable sous: www.energie-schweiz.ch → Services → Outils de planification et d'aide à l'exécution → Outils de planification…).

Les détails présentés dans cette check-list correspondent à la structure du catalogue des ponts thermiques, respectivement à celle de la norme SIA 380/1 et peuvent de ce fait être facilement identifiés. Premier chiffre = groupe selon la norme SIA 380/1, second chiffre = sous-groupe selon le catalogue des ponts thermiques. Les N° de chapitre correspondent à ceux du catalogue des ponts thermiques et à ceux de la norme SIA 380/1 (édition 2009) et de la norme SIA 416/1.

Bases

Les ponts thermiques doivent être pris en compte pour le justificatif de l'isolation thermique. Pour la preuve par les performances ponctuelles requises, toutes les valeurs limites pour les ponts thermiques selon la norme SIA 380/1 (édition 2009) doivent être respectées. Font exception à cette règle les ponts thermiques en béton qui doivent être réalisés en sous-sol et qui sont nécessaires pour des raisons statiques ou d'étanchéité. Leur coefficient de transmission thermique doit cependant être réduit au minimum.

Ce n'est qu'avec la performance globale requise qu'il est possible de prendre des mesures compensatoires.

Méthode

- Les ponts thermiques géométriques avec isolation continue (p. ex. angles extérieurs) peuvent être négligés (SIA 380/1 Chiffre 2.2.3.7).
- 2. Si, dans une partie de bâtiments, il y a des ponts thermiques qui se répètent (chevrons, lattages, ancrages, etc.) on calcule une valeur U corrigée pour cet élément (SIA 380/1 chiffre 2.2.3.7). Ces constructions sont considérées comme inhomogènes. La valeur U de tels éléments peut être définie facilement grâce au catalogue de construction de l'OFEN ou grâce à la documentation technique des fabricants.
- 3. Pour les éléments composés de divers matériaux et différentes parties comme les fenêtres, les portes, les éléments de façade, une valeur U moyenne pour l'élément sera calculée ou mesurée.
- 4. Les inhomogénéités dans un mur (par exemple raccord des dalles d'étages) entouré entièrement par une isolation extérieure peuvent être négligées.
- Cette check-list permet de vérifier le respect des valeurs limites selon la norme SIA 380/1. En outre, les pertes mentionnées peuvent être utilisées pour la performance globale requise.
- 6. Le nombre de ponts thermiques, leur dimension ainsi que les coefficients Ψ dépendent étroitement de l'emplacement de l'enveloppe thermique du bâtiment. C'est lorsque le sous-sol est entièrement inclus dans l'enveloppe thermique que le respect des valeurs limites des ponts thermiques est le plus facile.

Indications pour l'application

- Ce sont les dimensions prises à partir de l'extérieur de l'enveloppe chauffée qui sont considérées.
- ② Cette check-list concerne les bâtiments présentant un standard d'isolation thermique conforme au niveau « valeur limite ». Par conséquent, les valeurs U des éléments voisins sont admises conformes aux valeurs limites de la norme SIA 380/1 chiffre 2.2.2.3. Ainsi, avec les performances ponctuelles requises, les constructions offrant une meilleure valeur U ne sont pas pénalisées. Cela signifie que ce sont les coefficients Ψ établis sur la base des valeurs limites qui sont appliqués.
- 3 Les valeurs Ψ des isolations extérieures sont valables pour les isolations compactes et les isolations ventilées.
- Pour les constructions qui ne sont pas présentées dans cette check-list, on utilisera le catalogue des ponts thermiques ou on effectuera un calcul.
- ⑤ Les données provenant d'autres publications doivent être documentées (y compris les documents de fabrication).
- ⑥ Les valeurs Ψ ne sont pas à même de garantir une construction sans erreur. Le catalogue présente des modes de construction incorrects face aux règles fondamentales de la physique du bâtiment mais qui se rencontrent dans le monde de la construction. La bienfacture face aux règles de la physique du bâtiment est vérifiée selon la norme SIA 180 (édition 1999).

Description/Légende

Isolation thermique

Brique silico-calcaire

Brique de terre cuite

Béton armé

Mur extérieur non défini
ou matériel de construction non défini

Mesure et description

Point de référence

i intérieur (internal) resp. chauffé e extérieur (external) u non chauffé (unheated)

G sol (ground)

0.85

V

Les valeurs en italique + rouge + gras ne sont pas autorisées pour la preuve par les performances ponctuelles requises

situation exceptionnelle

négligeable dans une exécution habituelle

Copyright © 2008 by Conférence des services cantonaux de l'énergie (EnFK OCH) Les compléments (adaptations, ajouts, etc.) seront apportés par la EnFK OCH

Valeur Ψ en W/m 1.1 Dalle de balcon

Conditions et indicati	ions:		w			
 Valeur limite selon Isolation sous bord ante correspondar Les valeurs de tran lante sont calculée d'utilisation d'acien 	Isolation extérieure 0.20 W/m²K	Porteur en bois 0.20 W/m²K	Isolation intérieure 0.20 W/m²K	Maçonnerie à double paroi 0.20 W/m²K	Maçonnerie homogène 0.20 W/m²K	
es ne doivent pas Les valeurs en italiq autorisées pour la p ponctuelles requise		×				
	Dalle continue, mur briques terre cuite	□ 0.80		□ <i>0.70</i>	□ <i>0.7</i> 5	☐ <i>0.7</i> 5
toomer .	Dalle continue, mur briques terre cuite, avec isolation sous bord de dalle	□ <i>0.7</i> 5		□ 0.60	□ <i>0.70</i>	□ <i>0.70</i>
e	Dalle continue, mur en béton armé	□ 1.00		□ 0.85	□ <i>0.8</i> 5	□ 0.90
	Dalle continue, mur en béton armé, avec isolation sous bord de dalle	□ 0.95		□ <i>0.70</i>	□ 0.80	□ <i>0.</i> 85
e i	Dalle continue		□ <i>0.7</i> 5	:==:		
Esternion)	Dalle continue avec isolation sous bord de dalle	-	□ 0.70			44
	Majoration chauffage au sol	☐ +0.10	□ +0.10	□ +0.10	☐ +0.10	☐ +0.10
e i	Console de dalle (inox) avec isolation raccord porte-à-faux 6 cm	□ 0.30	□ 0.30	□ 0.30	0.30	□ 0.30
e i		_				
e i	Goujon d'ancrage avec isolation raccord porte-à-faux 4 cm	0.15	0.15	0.15	0.15	□ 0.15
e i						
e i	Statiquement séparé, isolation continu	□v	□v	□v	□v	
	Statiquement séparé, raccord des d'étage sur max. une demi épaisseur de mur					□ 0.10
e i						
e i	Ponts thermiques proches les uns de Même si deux ou trois ponts thermique traités séparément ou calculés à l'aid chiffre 2.2.3.5)	ues se trou e d'un log	vent au m iciel de ca	ême endr Icul. (Voir r	oit, ceux-c norme SIA	380/1
e i	Par exemple, pour une dalle de balco niveau supérieur et inférieur, les perfo définies en considérant deux types de 5.3 Appui de fenêtre. Pour la perform de chacun des ponts thermiques son	rmances pe ponts the ance globa	oonctuelle: ermiques: ale, les lon	s ou globa 1.1 Dalle o gueurs et	les doiven le balcon,	t être et 5.1 à

Conditions et indicat	ions:					
Valeur limite selo Isolation sous bord ante correspondar	 Valeur limite selon la norme SIA 380/1 0.30 W/mK Isolation sous bord de dalle 2 cm * 60 cm (pour la variante correspondante) Isolation de la toiture plate extérieure 		Porteur en bois 0.20 W/m²K	Isolation intérieure 0.20 W/m²K	Maçonnerie à double paroi 0.20 W/m²K	Maçonnerie homogène 0.20 W/m²K
	que (rouge et gras) ne sont pas preuve par les performances s.		×			
	Dalle continue, isolation interrompue		3882	□ <i>0.5</i> 5	□ 0.45	□ <i>0.4</i> 5
e i	Dalle continue, isolation interrompue avec isolation sous bord de dalle	□ <i>0.50</i>		□ 0.30	□ 0.40	□ 0.40
	Console de dalle isolante avec isolation de raccord 6 cm	□ <i>0.15</i>	-	□ 0.10	□ 0.10	□ 0.10
e i	Goujon d'ancrage avec isolation de raccord 4 cm	□v		□v	□v	□ v
e i	Isolation interrompue, isolation partie en saillie 4 cm	□ 0.20		□ 0.45	□ 0.20	□ 0.20
	Dalle continue, isolation interrompue	□ 0.50	.55	□ <i>0.70</i>	□ 0.60	□ 0.60
e	Dalle continue, isolation interrompue avec isolation sous bord de dalle	-	-	□ 0.35	□ 0.50	□ 0.50
	Console de dalle isolante avec isolation de raccord 6 cm	□v			3 7.7 2	. 517 2
e	Goujon d'ancrage avec isolation de raccord 4 cm	□v			7 24	-
e	Isolation interrompue, isolation périphérique de l'acrotère 4 cm	□ 0.25	7			egige:
e	Isolation interrompue	□ 0.05		-		
e	Isolation interrompue, isolation périphérique de l'acrotère 4 cm	□ v		=	=	<u> 220</u>

Valeur Ψ en W/m 2.1 Dalle d'étage

Conditions et indications: Valeur limite selon la norme SIA 380/1 0.20 W/mK Isolation sous bord de dalle 2 cm * 60 cm (pour variante correspondante) Mur extérieur en construction bois: la partie bois des raccords des dalles d'étage doit être prise en compte dans le calcul de la valeur U des éléments voisins. Les valeurs en italique (rouge et gras) ne sont pas autorisées pour la preuve par les performances ponctuelles requises.		Isolation extérieure 0.20 W/m²K	Porteur en bois 0.20 W/m²K	Isolation intérieure 0.20 W/m²K	Maçonnerie à double paroi 0.20 W/m²K	Maçonnerie homogène 0.20 W/m²K
i	Dalle d'étage bétonnée, mur extérieur en briques de terre cuite	□v	(555)	□ 0.80	□v	
e -	Dalle d'étage bétonnée, mur extérieur en briques de terre cuite avec isolation sous bord de dalle	□ v	:===	□ 0.65	□ v	
i	Dalle d'étage bétonnée, mur extérieur en béton armé	□ v		□ 0.90	□v	
	Dalle d'étage bétonnée, mur extérieur en béton armé avec isolation sous bord de dalle	□ v	9.00%	□ <i>0.75</i>	□ v	
	Dalle d'étage bétonnée, avec minimum 4 cm d'isolation en tête de dalle	(== :	()	·		□ 0.10
	Dalle d'étage bétonnée, raccord des dalles d'étage sur max. une demi épaisseur de mur		-	1200		□ 0.10
e - i	Dalle d'étage bétonnée, mur extérieur en éléments de construction légers, non porteurs	-	□v			

2.2 Raccord de paroi sur la dalle sur sous-sol

Conditions et indicati	ions:	sol	sol	sol	Sol
Valeur limite selon	n la norme SIA 380/1 0.20 W/mK	au- sans e au	Isolation audessus, avec chauffage au 0.25 W/m²K	Isolation audessous, sans chauffage au 60.28 W/m²K	Isolation audessous, avec chauffage au s
	vec chauffage au sol, la majoration pour le	solation audessus, san chauffage al	tion us, a ffag W/r	tion ous, ous, W/r	tion ous ffag W/r
chauffage au sol e	d de dalle 2 cm * 60 cm (pour variante corres-	solar less thau	sola dess shau	sola dess shau 3.28	sola dess shau
pondante)	·	<u>≖ 0 0 0</u>	2000	<u> </u>	
l es valeurs en italia	ue (rouge et gras) ne sont pas autorisées	*********	******		
	es performances ponctuelles requises.	500000000000000000000000000000000000000	***********		
	Mur briques terre cuite, isolation interrompue	□ 0.20	□ 0.20	□v	□ 0.05
j i	Mur briques terre cuite avec pied de mur isolé	□ 0.05	□ 0.10		-
	Mur briques silico-calcaire, isolation interrompue	□ 0.45	□ 0.50	□ 0.05	□ 0.10
	Mur briques silico-calcaire, pied de mur isolé	□ 0.10	□ 0.10		
u	Mur béton armé, isolation interrompue	□ 1.00	□ 1.00	□ 0.10	□ 0.10
į	Mur briques silico-calcaire, isolation interrompue			□ 0.30	□ 0.20
	Mur en briques silico-calcaire, séparation thermique au-dessous de la dalle		-	□ 0.05	0.10
u II u	Mur béton armé, isolation interrompue		5P.	□ 0.50	□ 0.40
	Isolation interrompue, rez-de-chaussée briques de terre cuite/sous-sol briques silico-calcaire	□ 0.20	□ 0.20	□ 0.30	□ 0.30
i j	Isolation thermique du pied de mur au-dessus de la dalle, rez-de-chaussée briques de terre cuite/sous-sol briques silico-calcaire	□ 0.05	□ 0.10		
	Séparation thermique au-dessous de la dalle, rez-de-chaussée briques de terre cuite/sous-sol briques silico-calcaire	*	-	□ 0.10	□ 0.10
u u	Isolation interrompue, rez-de-chaussée briques de terre cuite/sous-sol béton	□ 0.20	□ 0.20	□ <i>0.55</i>	□ 0.45
	Isolation interrompue, rez-de-chaussée béton armé/sous-sol béton armé	□ 1.00	□ 1.00	□ 0.80	□ 0.80
i	Isolation interrompue, mur sous-sol en briques silico-calcaire	□ <i>0.7</i> 5	□ <i>0.75</i>	□ 0.40	□ 0.40
u i	Isolation interrompue, mur sous-sol en briques silico-calcaire, avec isolation sous bord de dalle	□ <i>0.5</i> 5	□ <i>0.55</i>	□ 0.35	□ <i>0.3</i> 5
i	Isolation interrompue, mur sous-sol béton armé	□ 0.80	□ 0.80	□ <i>0.70</i>	□ <i>0.6</i> 5
uli	Isolation interrompue, mur sous-sol en briques silico-calcaire, avec isolation sous bord de dalle	□ 0.60	□ <i>0.60</i>	□ 0.55	□ 0.55
i	Isolation interrompue, mur sous-sol en briques silico-calcaire	□ <i>0.70</i>	□ <i>0.70</i>	□ 0.10	□ 0.10
u i	Isolation interrompue, mur sous-sol en briques silico-calcaire, avec isolation sous bord de dalle	□ 0.45	□ 0.45		
i	Isolation interrompue, mur sous-sol béton armé	□ 0.70	□ <i>0.70</i>	□ 0.10	□ 0.10
u i	Isolation interrompue, mur sous-sol en briques silico-calcaire, avec isolation sous bord de dalle	□ 0.40	□ 0.40	1 970 .3	: 515 /
des raisons statiques					
Pour les performance sont autorisés.	s ponctuelles, les détails cochés ci-dessus				

Conditions et indicat - Valeur limite selo - Représentation: vu	n la norme SIA 380/1 0.20 W/mK	Isolation extérieure 0.20 W/m²K	Porteur en bois 0.20 W/m²K	Isolation intérieure 0.20 W/m²K	Maçonnerie à double paroi 0.20 W/m²K	Maçonnerie homogène 0.20 W/m²K
	gue (rouge et gras) ne sont pas preuve par les performances s.		\times			
Vue en plan	Mur extérieur briques terre cuite avec mur intérieur briques terre cuite	□v	□ v	□ 0.15	□ v	□v
e i	Mur extérieur briques terre cuite avec mur intérieur briques silico-calcaire	□v	□v	□ <i>0.30</i>	□v	□ v
	Mur extérieur béton armé avec mur intérieur briques terre cuite	□v	□v	□ 0.25	□ v	□v
	Mur extérieur béton armé avec mur intérieur briques silico-calcaire	□v	□v	□ 0.50	□v	□v

2.4 Raccord de paroi au sous-sol

Valeur Ψ en W/m

Conditions et indicati	ons: on la norme SIA 380/1 0.20 W/m	K						
	ue (rouge et gras) ne sont pas a		euve par les performances					
Vue en plan i u	Un mur en briques silico- calcaire traverse les couches d'isolation	Vue en plan	Un mur en béton armé traverse les couches d'isolation, mur intérieur en briques silico-calcaire					
Vue en plan	Un mur en briques silico- calcaire traverse les couches d'isolation	u	Un mur en béton armé (horizontal) traverse les couches d'isolation, mur intérieur en béton armé					
u	□ 0.15		□ 0.50 (e) □ 0.40 (G)					
Vue en plan	Mur en briques silico-calcaire 0.10 Mur en béton armé	Vue en plan	Un mur en béton armé traverse les couches d'isolation, mur intérieur en briques silico-calcaire					
G	□ 0.25	u/s	□ 0.30 (e) □ 0.10 (G)					
Vue en plan i u	Mur en briques silico-calcaire	u	Un mur en béton armé traverse les couches d'isolation, mur intérieur en béton armé					
G ①	Mur en béton armé ☐ 0.40	10000	□ 0.80 (e) □ 0.35 (G)					
Vue en plan i u	Mur en briques silico-calcaire ☐ 0.35	plan et en coupe, d (Cette mesure appo	e l'isolation thermique, vu en loit être d'au moins 1,0 m orte une réduction des pertes par					
G ①	Mur en béton armé ☐ 0.35	transmission d'envi	iron 0.10 W/mK, l'influence sur acique intérieure est par consé-					
	Au sous-sol, des ponts thermiques en béton sont nécessaires pour des raisons statiques ou d'étanchéité Pour les performances ponctuelles, les détails cochés ci-dessus sont autorisés.							

Isolation sous bord ante correspondar	n la norme SIA 380/1 0.20 W/mK d de dalle 2 cm * 60 cm (pour la vari-	Isolation extérieure 0.20 W/m²K	Porteur en bois 0.20 W/m²K	Isolation intérieure 0.20 W/m²K	Maçonnerie à double paroi 0.20 W/m²K	Maçonnerie homogène 0.20 W/m²K
	ue (rouge et gras) ne sont pas reuve par les performances s.		×			
	Mur extérieur en briques de terre cui- te, isolation intérieure interrompue	-		□ 0.55	2205	(22)
e	Mur extérieur en briques de terre cuite, isolation interrompue avec isolation sous bord de dalle			□ 0.30	i on ii	9 7.0. 8
	Mur extérieur en béton armé, isolation interrompue	SEEV.	1 <u>212</u> 2	□ 0.60	:447	=== :
ı	Mur extérieur en béton armé, isolation interrompue avec isolation sous bord de dalle	()		□ 0.35		770
	Isolation thermique continue	□ v	□v	-200	□v	□v
	Sans isolation thermique du pied de mur		:==::	□ 0.30	□ 0.25	200 0
	Avec isolation thermique du pied de mur	-	22	□ 0.12	□ 0.12	3 44 (
e	Isolation thermique continue	□v	□v	-		□v
	Mur en béton armé	□v	1225	□ 1.00	1447	3 =30 .6
i	Enveloppe extérieure en béton armé		1990		□ 1.10	- 100 0
	Enveloppe intérieure et extérieure en béton armé	1== 0		:##);	□ 1.10)

3.2 Raccordement au bas et au pignon (3.3) d'une toiture en pente

Les détails de raccordement avec isolation ininterrompue et d'épaisseur constante peuvent être négligés. Voir norme SIA 380/1 chiffre 2.2.3.7

3.3 Raccord d'un mur extérieur à la dalle des combles

Valeur Ψ en W/m

е		Mur extérieur en briques de terre cuite, isolation interrompue	0.05			□v	0.10
	//	Mur extérieur en béton armé, isolation interrompue	□ 0.25	-	□ <i>0.70</i>	□ 0.25	□ <i>0.35</i>
u	u	Mur extérieur en béton armé, isolation interrompue avec isolation sous bord de dalle	□ 0.20		□ 0.35	□ 0.20	□ 0.20
е		Isolation intérieure du mur des com- bles 25 cm au-dessus de l'isolation de la dalle	□ 0.20		-	□ 0.20	□ 0.30
	1	Isolation intérieure du mur des com- bles 50 cm au-dessus de l'isolation de la dalle	□ 0.20		:40	□ 0.20	□ <i>0.2</i> 5

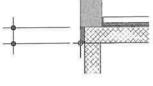
3.4 Pied de façade, sous-sol non chauffé et non enterré

 Valeur limite selon Isolation sous bord (pour la variante con les valeurs Ψ sont 	Conditions et indications: - Valeur limite selon la norme SIA 380/1 0.20 W/mK - Isolation sous bord de dalle 2 cm * 60 cm (pour la variante correspondante) - Les valeurs Ψ sont à calculer par rapport au climat extérieur		Porteur en bois 0.20 W/m²K	Isolation intérieure 0.20 W/m²K	Maçonnerie à double paroi 0.20 W/m²K	Maçonnerie homogène 0.20 W/m²K
Les valeurs en <i>italique</i> (rouge et gras) ne sont pas autorisées pour la preuve par les performances ponctuelles requises.			×			
Isolation du sol	Sans chauffage sol, tête de dalle isolée	□ 0.15		-	□ 0.05	□v
e u	Sans chauffage au sol, avec pied de mur et tête de dalle isolés	□ v			□ v	. 19 53
	Avec chauffage au sol, isolation interrompue, tête de dalle isolée	□ 0.15		-	□ 0.05	□ v
	Avec chauffage au sol, avec pied de mur et tête de dalle isolés	□v			□v	3 410 .2
	Isolation thermique continue	14445	□v	□ v	- Table	7448
	Pas d'isolation de tête de dalle ou élargie, avec/sans chauffage sol, sans isolation du pied de mur	□ 0.30	□v	□v	□ 0.10	□ v
e u	Pas d'isolation de tête de dalle ou élargie, avec/sans chauffage sol, avec isolation du pied de mur	□ 0.20			□ 0.10	1
Isolation du sol «sous la dalle»	Avec/sans chauffage au sol, isolation interrompue, tête de dalle isolée	□ 0.45	□ 0.15		□ 0.40	□ 0.25
	Avec/sans chauffage au sol, avec isolation thermique du pied de mur, tête de dalle isolée	□ <i>0.35</i>	: alia r:	-	□ 0.35	
е	Isolation élargie de la tête de dalle jusqu'à 25 cm sous isolation plafond	□ 0.30	1		200	□ 0.15
u	Isolation élargie de la tête de dalle jusqu'à 50 cm sous isolation plafond	□ 0.10	; == .		1 717 6	□ 0.10
1	Pas d'isolation de tête de dalle ou élargie, avec/sans chauffage sol, sans isolation du pied de mur	□ 0.50	□ <i>0.30</i>	□ 0.50	□ 0.50	□ 0.35
e u	Pas d'isolation de tête de dalle ou élargie, avec/sans chauffage sol, avec isolation du pied de mur	□ 0.40	: 	i da te	□ 0.45	-

Definitions

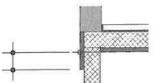
Isolation de la tête de dalle

Isolation thermique jusqu'au nu inférieur de la dalle



Isolation élargie de la tête de dalle

Isolation thermique sous nu inférieur de la dalle



Conditions et indica	tions:		ω			
 Valeur limite selon la norme SIA 380/1 0.20 W/mK Isolation sous bord de dalle 2 cm * 60 cm (pour la variante correspondante) Les valeurs Ψ sont à calculer par rapport au climat 		Isolation extérieure 0.20 W/m²K	Porteur en bois 0.20 W/m²K	Isolation intérieure 0.20 W/m²K	Maçonnerie à double paroi 0.20 W/m²K	Maçonnerie homogène 0.20 W/m²K
	que (rouge et gras) ne sont pas preuve par les performances		\bowtie			
Isolation du sol	Sans chauffage sol, tête de dalle isolée	□ 0.15			□v	□ v
«sur la dalle»	Sans chauffage au sol, avec pied de mur et tête de dalle isolés	□v			□v	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
e i	Avec chauffage au sol, isolation interrompue, tête de dalle isolée	□ 0.15		***	□v	□v
G u	Avec chauffage au sol, avec pied de mur et tête de dalle isolés	□v		***	□ v	220
Bood	Isolation thermique continue		□v	□v	988	775
e i	Pas d'isolation de tête de dalle ou élargie, avec/sans chauffage sol, sans isolation du pied de mur	□ 0.25	□ v	□ v	□ 0.10	□ v
G u	Pas d'isolation de tête de dalle ou élargie, avec/sans chauffage sol, avec isolation du pied de mur	□ 0.15	-		0.05	-
Isolation du sol «sous la dalle»	Avec/sans chauffage au sol, isolation interrompue, tête de dalle isolée	□ 0.35	□ 0.10		□ <i>0.3</i> 5	□ 0.20
e i	Avec/sans chauffage au sol, avec isolation thermique du pied de mur, tête de dalle isolée	□ 0.25	. 	**	□ 0.30	72167
G u	Isolation élargie de la tête de dalle jusqu'à 25 cm sous isolation plafond	□ 0.20		: :		☐ 0.15
	Isolation élargie de la tête de dalle jusqu'à 50 cm sous isolation plafond	□ 0.15			:##:	0.10
e i	Pas d'isolation de tête de dalle ou élargie, avec/sans chauffage sol, sans isolation du pied de mur	□ <i>0.45</i>	□ 0.30	□ <i>0.50</i>	□ 0.50	□ 0.3 0
G u	Pas d'isolation de tête de dalle ou élargie, avec/sans chauffage sol, avec isolation du pied de mur	□ 0.35			□ 0.45	

Applicable aussi pour protection anti-gel!

3.4 Pied de façade, sous-sol chauffé (pied de façade au-dessus du terrain)

Conditions et indications: Valeur limite selon la norme SIA 380/1 0.20 W/mK Isolation sous bord de dalle 2 cm * 60 cm (pour la variante correspondante) En cas d'isolation élargie de la tête de dalle, on ne tient pas compte de l'isolation sous bord de dalle		Isolation extérieure 0.20 W/m²K	Porteur en bois 0.20 W/m²K	Isolation intérieure 0.20 W/m²K	Maçonnerie à double paroi 0.20 W/m²K	Maçonnerie homogène 0.20 W/m²K
 Les valeurs Ψ sont extérieur Les valeurs en italiq autorisées pour la p 	Les valeurs Ψ sont à calculer par rapport au climat		×			
home	Isolation thermique continue	□v	□v			□ 0.10
e j	Isolation interrompue			□ 0.80	□ 0.80	**
	Isolation interrompue, isolation jusqu'au nu inférieur de la dalle sur sous-sol	□ 0.80	□ 0.95	□ 0.80	□ 1.00	0.80
	Isolation interrompue avec isolation sous bord de dalle			□ <i>0.70</i>	□ <i>0.7</i> 5	□ <i>0.6</i> 5
e j	Isolation élargie de la tête de dalle jusqu'à 25 cm	□ 0.60	□ 0.55	::	S ava s	☐ 0.55
	Isolation élargie de la tête de dalle jusqu'à 50 cm	□ 0.40	□ 0.40	######################################		□ 0.35
1000	Isolation élargie de la tête de dalle jusqu'à 100 cm	□ 0.20	(4 6)		(4.7)	□ 0.20
	Mur du sous-sol double isolation		175	100 Mg	□v	

3.4 Pied de façade, sous-sol chauffé (contre terre)

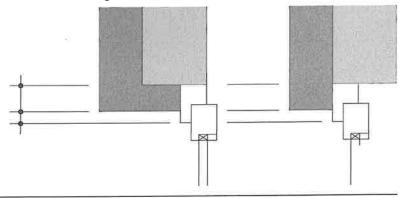
thered	Isolation thermique continue	□v	□v	=	24	□ 0.10
e i	Isolation interrompue			□ 0.80	□ 0.80	
> 1/2						
G i						
	Isolation interrompue, isolation jusqu'au nu inférieur de la dalle sur sous-sol	□ 0.45	□ 0.80	□ <i>0.7</i> 5	□ 0.80	□ 0.60
	Isolation interrompue avec isolation sous bord de dalle	ंतर-	S 518 5	□ 0.50	□ <i>0.70</i>	□ 0.50
е	Isolation élargie de la tête de dalle jusqu'à 25 cm	□ 0.30	22	()) :	□ 0.30
G i	Isolation élargie de la tête de dalle jusqu'à 50 cm	□ 0.20	□ 0.30	S -17 4		□ 0.20
153384	Isolation élargie de la tête de dalle jusqu'à 100 cm	□ 0.10	124		(a.e.)	□ 0.10
	Mur du sous-sol double isolation		(***)		□v	-

Conditions et indicat	tions:		sio		'a .= .	
 Valeur limite selo 	on la norme SIA 380/1 0.10 W/mK	Isolation extérieure 0.20 W/m²K	Porteur en bois 0.20 W/m²K	Isolation intérieure 0.20 W/m²K	Maçonnerie à double paroi 0.20 W/m²K	Maçonnerie homogène 0.20 W/m²K
	que (rouge et gras) ne sont pas preuve par les performances es.		$ \mathbf{x} $			
	Pose en applique côté intérieur, épaisseur minimale de l'isolation selon figure ci-dessous	□ 0.15	□ 0.12	□ 0.10		
e i	Tablette fenêtre métallique ou huisserie, épaisseur minimale de l'isolation selon figure ci-dessous	□ 0.15	□ 0.12	□ 0.10	:==:	
1	Tablette fenêtre pierre artificielle isolée	□ 0.20	3445	□ 0.10		
A.M.	Tablette fenêtre pierre artificielle non isoléea	□ 0.40		□ 0.10		
	Cadre entre murs en position intérieure, épaisseur minimale de l'isolation selon figure ci-dessous	□ 0.13	□ 0.10	□ 0.12	:**	1
e i	Tablette fenêtre métallique ou huisserie, épaisseur minimale de l'isolation selon figure ci-dessous	□ 0.13	□ 0.10	□ 0.12)***(
	Tablette fenêtre pierre artificielle isolée	□ 0.15) 55 /.	□ 0.10		1447
3,1	Tablette fenêtre pierre artificielle non isolée	□ 0.20	(##)	□ 0.15		
	Cadre entre murs en position médiane à extérieure, épaisseur minimale de l'isolation selon figure ci-dessous	0.10	□ 0.10	□ 0.12		
e	Tablette fenêtre métallique ou huisserie, épaisseur minimale de l'isolation selon figure ci-dessous	□ 0.10	□ 0.10	□ 0.12	3 572 5	-
	Tablette fenêtre pierre artificielle isolée	□ 0.15		□ 0.10	□ 0.10	□ 0.10
L'appui de fenêtre se fait contre le	Tablette fenêtre pierre artificielle non isolée	□ 0.20	-	□ 0.15		
se fait contre le bord intérieur de l'isolation	Avec brique de retour (embrasure, tablette métallique ou pierre artificielle)	\ 	taan	(4)4 (□ 0.10	□ 0.10

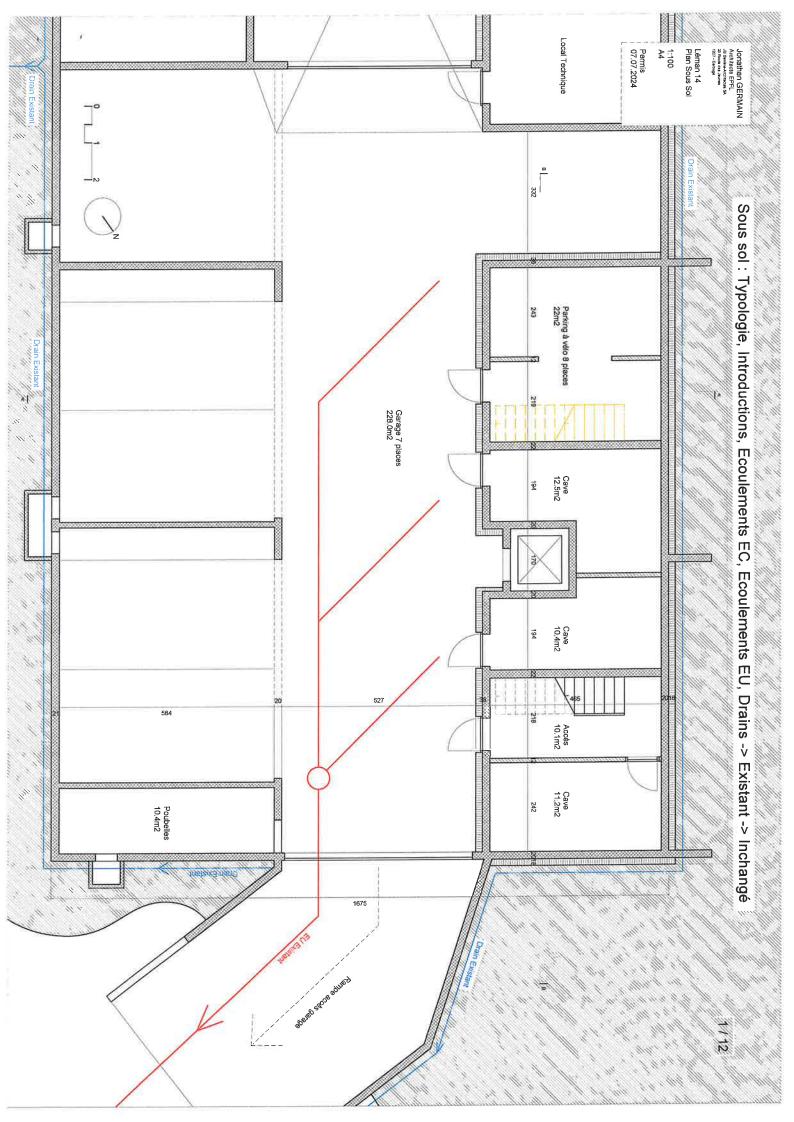
Epaisseur minimale de l'isolation de l'embrasure, linteau ou allège de fenêtre applicable aussi pour chassis de fenêtre avec caisson de store ou cadre élargi

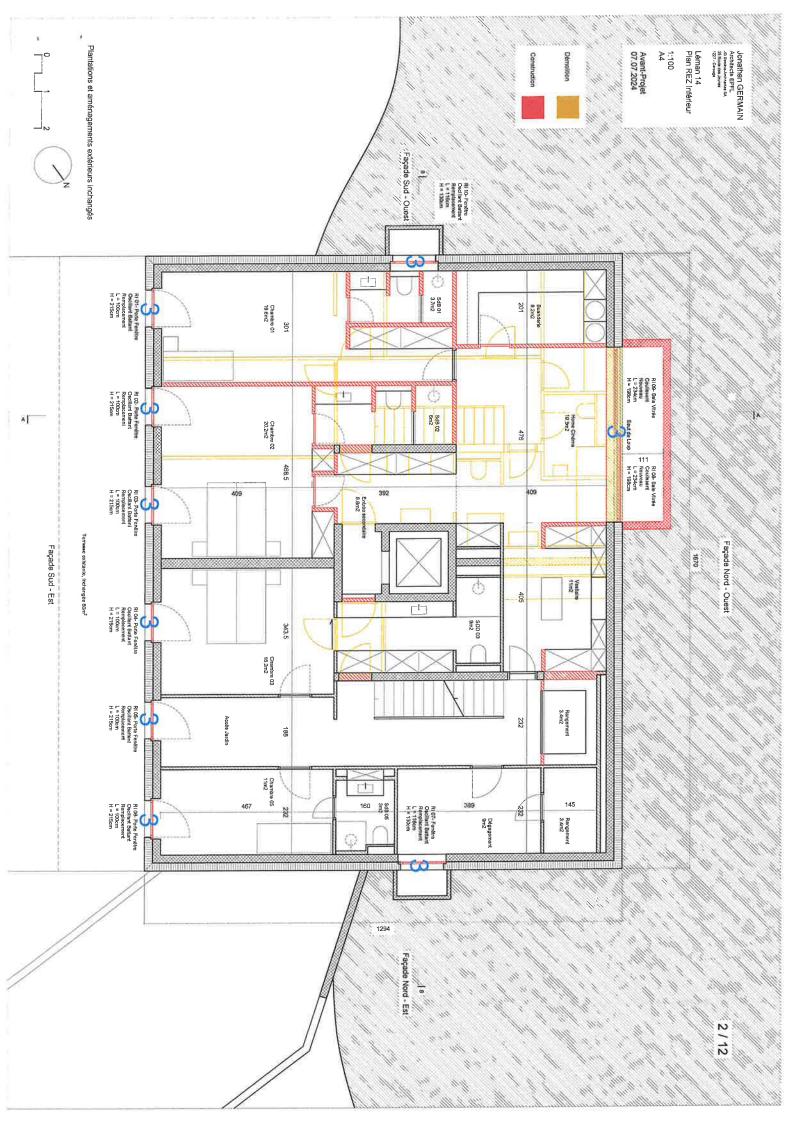
Cadre complètement recouvert épaisseur minimale isolation: 4 cm

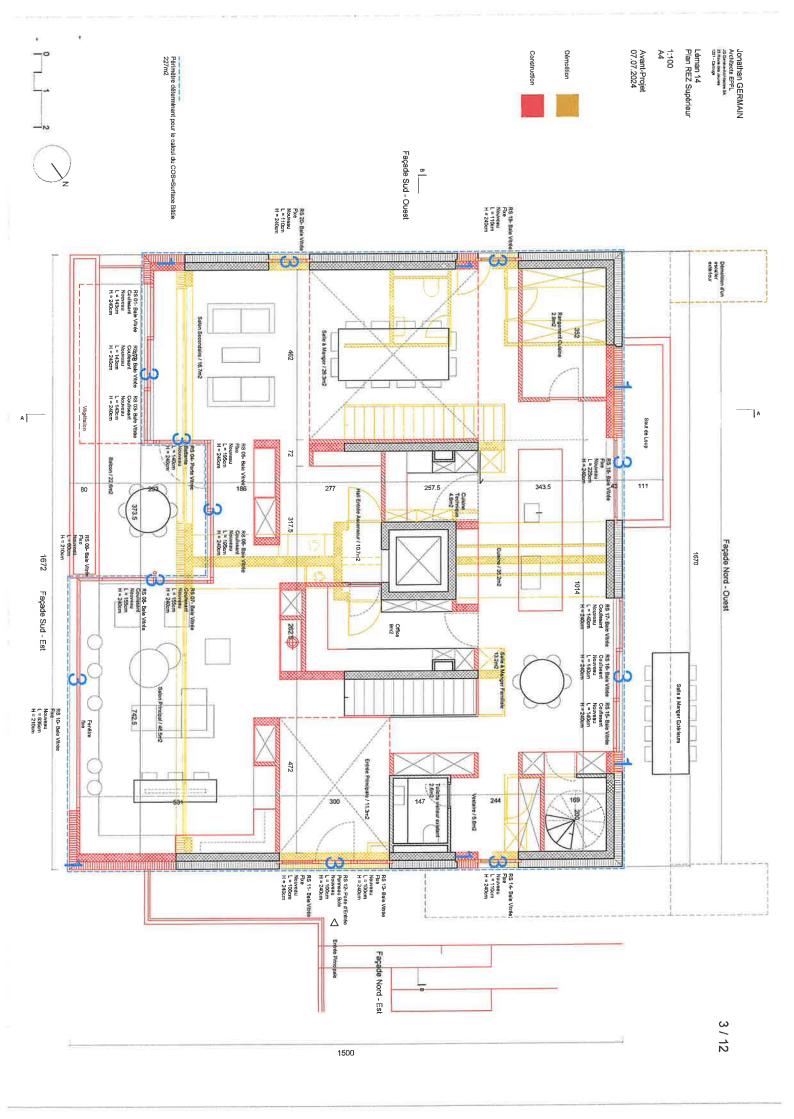
Distance jusqu'au cadre la plus faible possible, maximum 2 cm

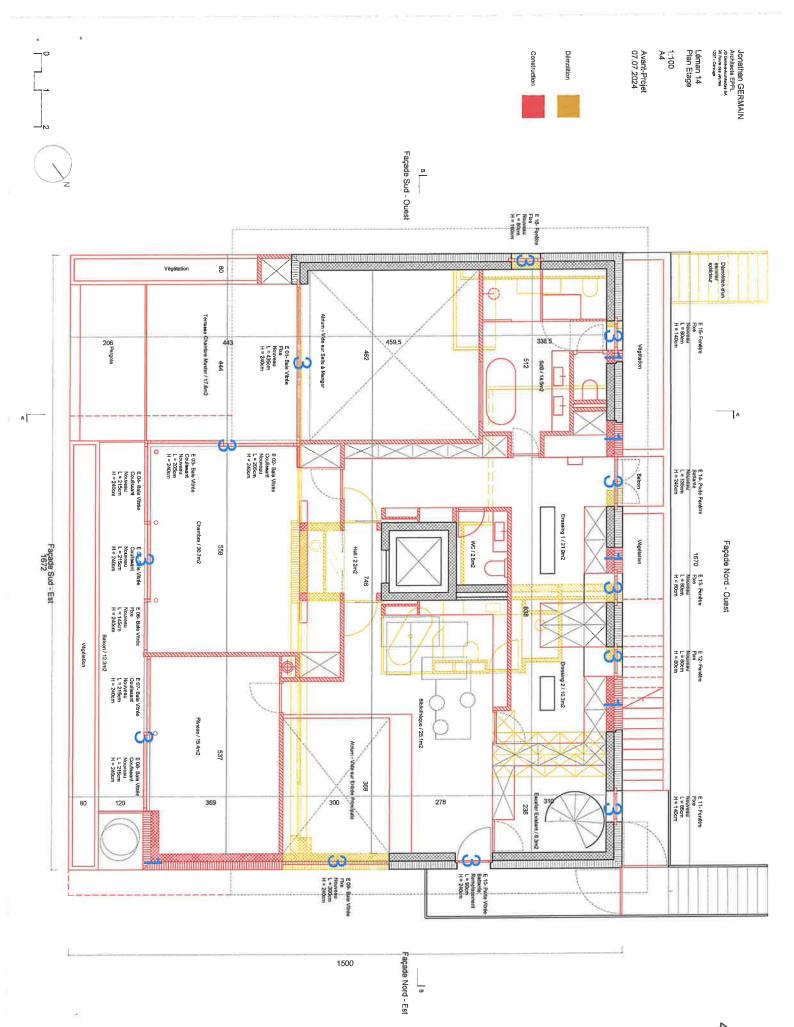


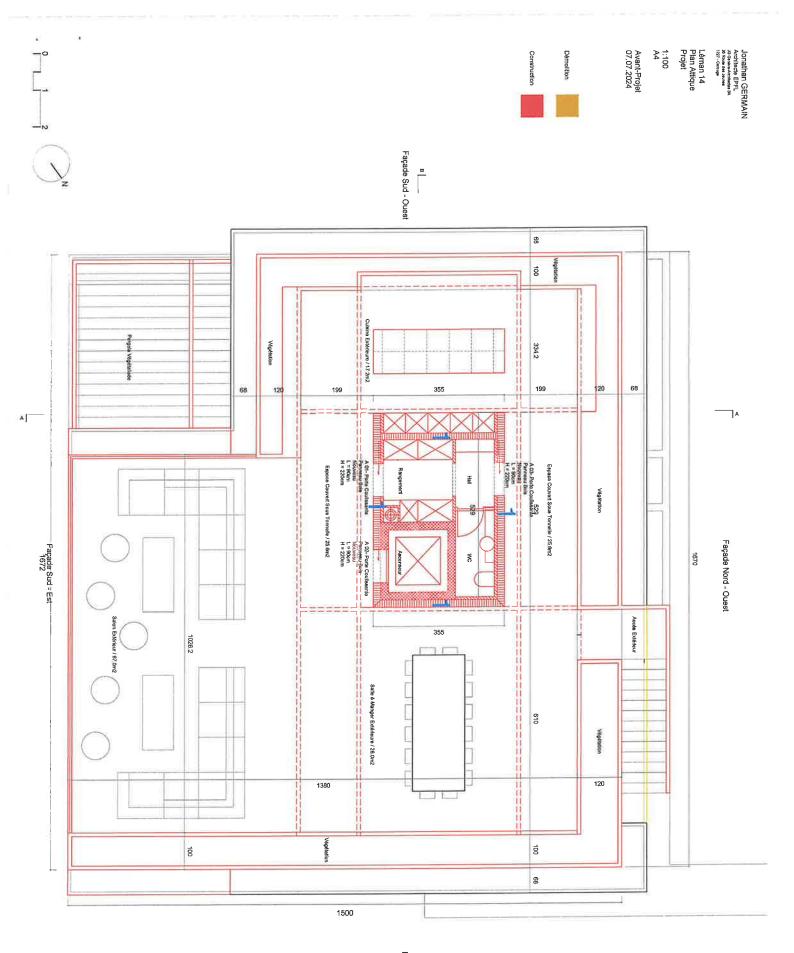
Plans de repérage











———| в Façade Nord - Est

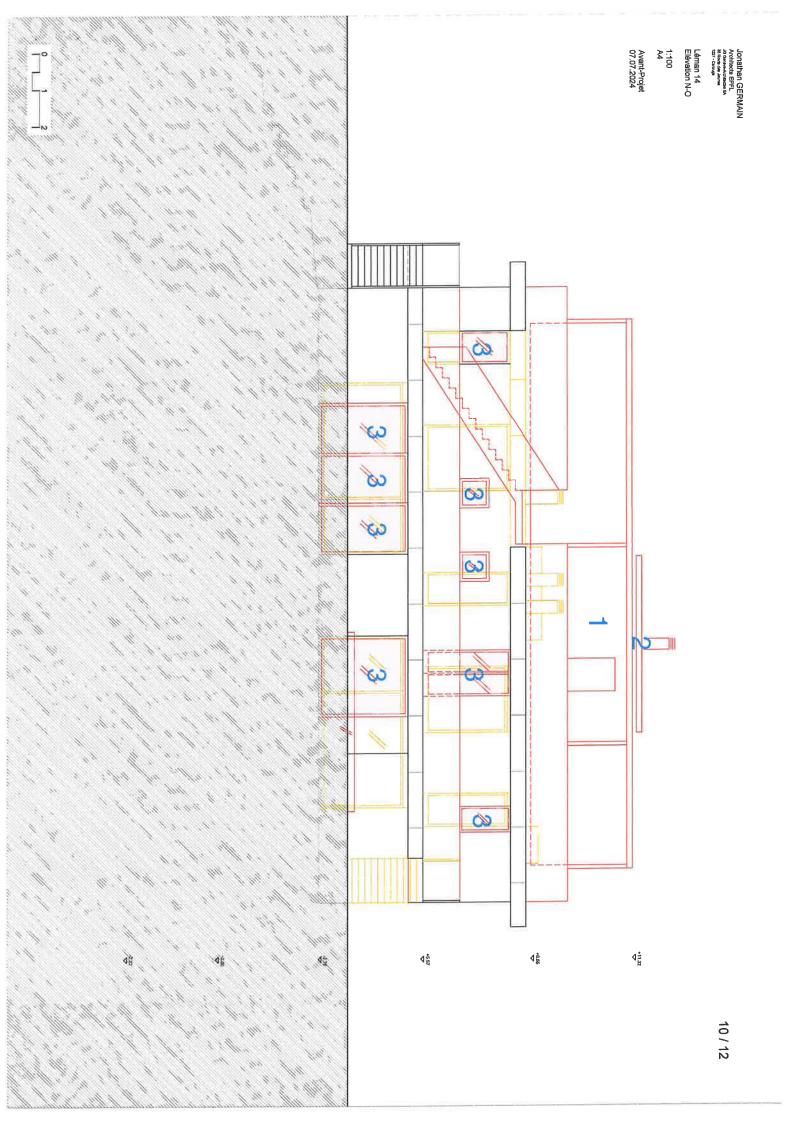


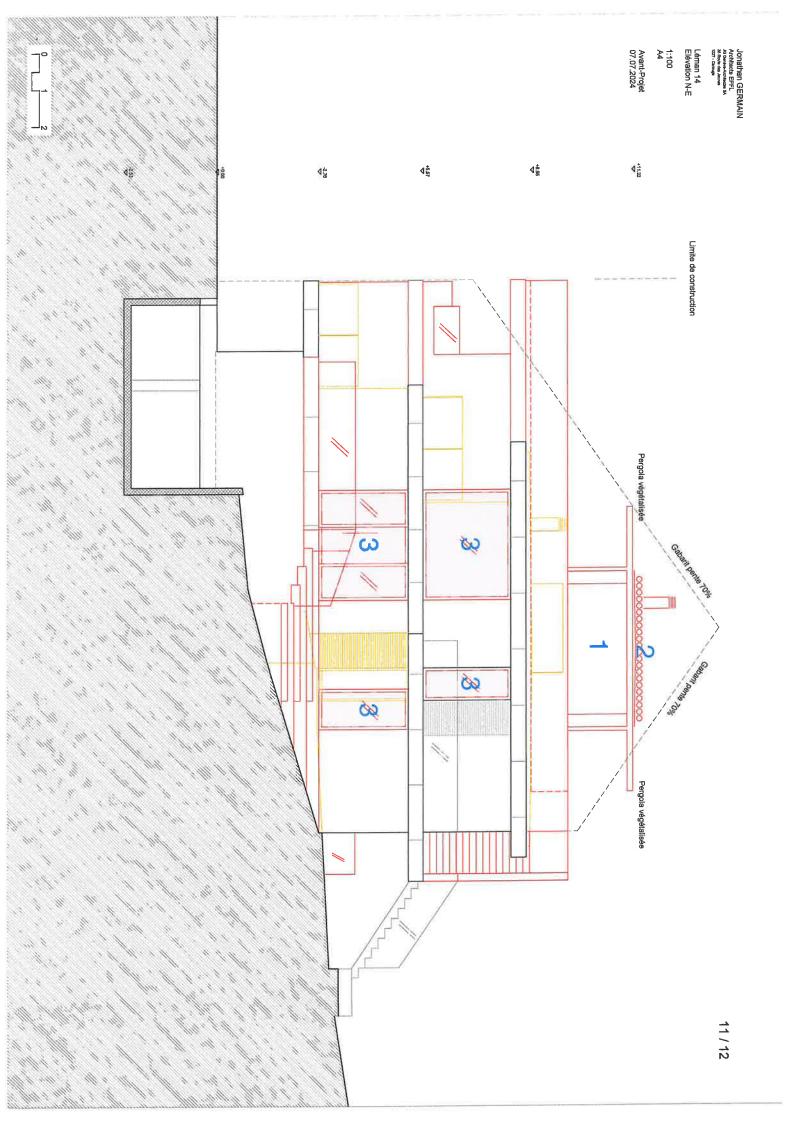
Façade Nord - Est

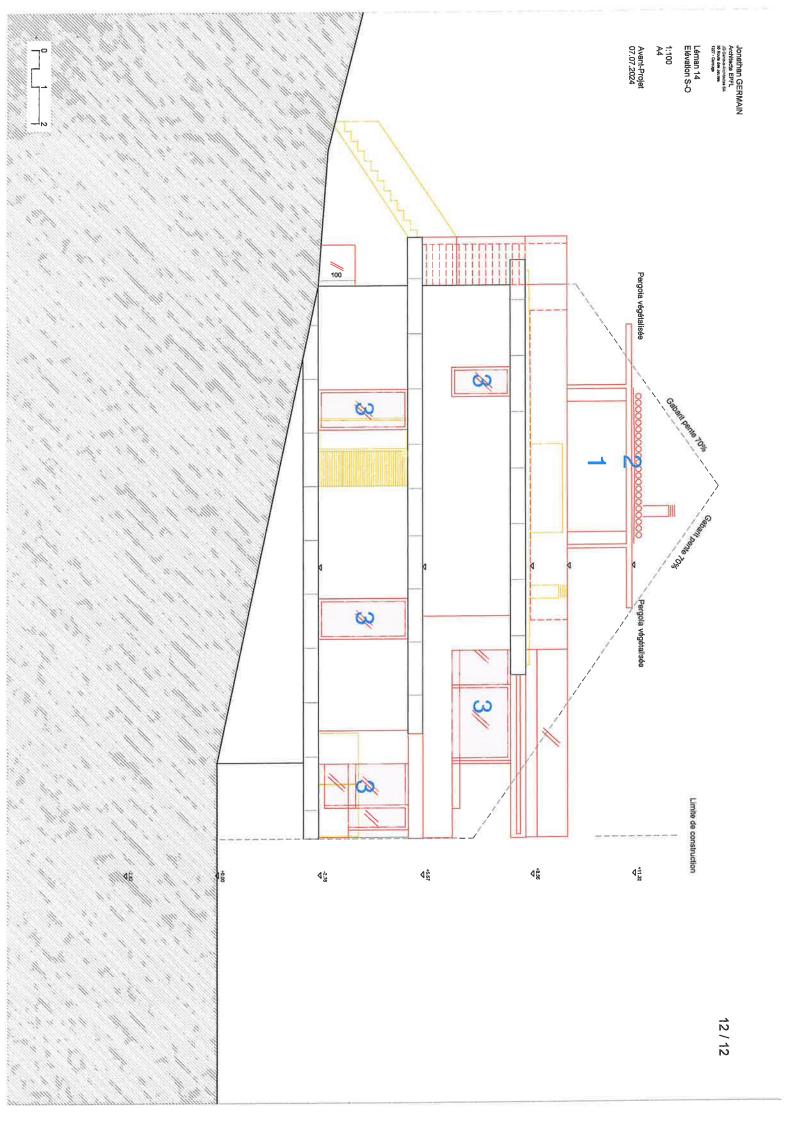




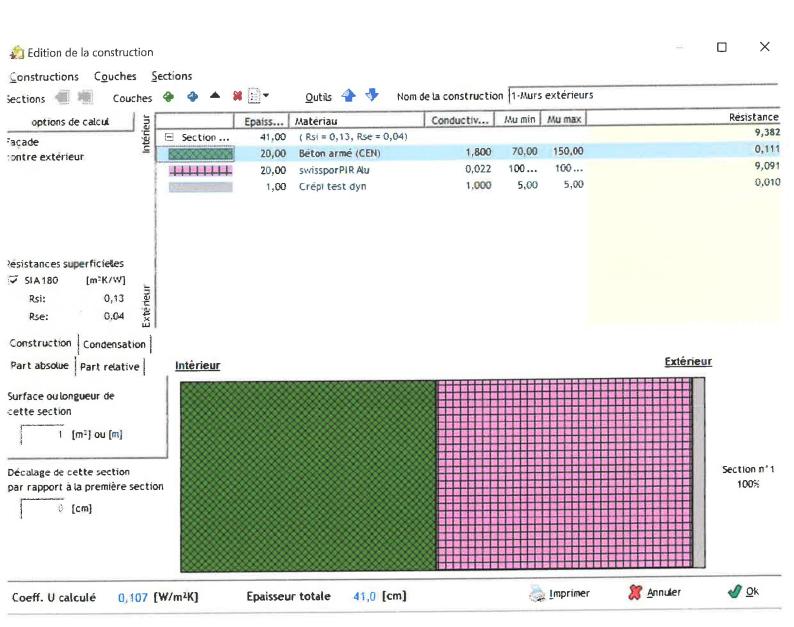








1-Murs extérieurs



2-Toit

